

Les termes « skieur », « ski alpin » et « ski » utilisés dans le texte qui suit s'appliquent également aux utilisateurs de planche à neige, de télémark, ou autre.

1. Toute personne qui effectue l'achat de la Carte Boni20 ou la carte Le Ski en Cadeau (ci-après nommée La Carte) est présumée avoir librement accepté ces termes et conditions. L'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) se réserve le droit de modifier les termes et conditions en tout temps sans préavis. Les termes et conditions modifiés seront ensuite publiés sur le site internet de la boutique maneige dans les jours suivant leur modification. Les termes et conditions contenus sur le site internet ont priorité sur toute autre représentation verbale ou écrite. Si par inadvertance, une erreur s'était glissée dans les informations relatives aux fonctions de la carte et aux stations de ski, ou interprétées différemment par le détenteur, la version de l'ASSQ prévaudra.
2. La Carte permet à l'utilisateur d'acheter des billets de ski uniquement. Elle ne peut être utilisée pour l'achat d'abonnement de saison, de forfaits d'hébergement, de location d'équipement, de nourriture ou d'autres services connexes.
3. Le montant sera débité de la Carte par le personnel à la billetterie.
4. La Carte est transférable et l'ASSQ ne peut être tenue responsable des Cartes perdues ou volées. Aucun duplicata ne sera émis et aucun remboursement ni compensation ne seront effectués.
5. Les billets de ski obtenus ne sont pas transférables et devront être immédiatement et obligatoirement accrochés sur le manteau ou le pantalon de ski, sous la supervision du préposé à la billetterie et ne peuvent d'aucune façon ou pour quelque considération que ce soit être vendus, cédés ou autrement donnés.

6. La revente de la Carte ou des billets de ski constitue une fraude. Les contrevenants pourront être poursuivis.
7. La Carte ne peut être jumelée avec aucun autre programme de promotion des stations de ski, des offres 2 pour 1 ainsi que les autres produits de la boutique maneige, soit : AccèSki Famille et Ski Passe-Partout.
8. La personne qui oublie sa Carte devra payer la totalité de son billet sans aucune possibilité de remboursement ni de compensation.
9. L'utilisateur de la Carte reconnaît que le ski et l'utilisation de remontées mécaniques comportent des dangers inhérents et accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature qu'il pourrait subir ou causer à autrui et accepte de dégager et/ou d'indemniser la station à cet égard tout en libérant et en exonérant l'ASSQ.
10. L'utilisateur de la Carte assume de plus, l'entière responsabilité pour tout dommage de toute nature résultant du non-respect des règlements des stations, du Code de conduite en montagne ainsi que des présents termes et conditions ; et libère et exonère l'ASSQ et la station pour tout dommage relié à de tels manquements.
11. L'ASSQ ne se tient pas responsable des stations de ski qui ne pourraient honorer la Carte en cas de force majeure, de grève, de fermeture ou d'autres événements hors de leur contrôle.
12. L'ASSQ se réserve le droit de confisquer ou de désactiver la Carte du détenteur qui ne respecte pas les règlements et/ou conditions d'utilisation mentionnés ci-dessus sans autre avis et sans remboursement ni compensation au détenteur.
13. La Carte demeure la propriété de l'ASSQ.

Frais de service

14. Sauf si les lois applicables l'interdisent, nous déduisons automatiquement du solde de la Carte des frais de service mensuels de 2,50 \$ taxes incluses, non remboursables, à compter du 1^{er} mois après l'activation et ce, pour tous les mois sans utilisation de la carte. Les frais de service décrits ci-haut réduiront le montant contenu sur la Carte et pourront l'épuiser entièrement.

Système de contrôle d'accès RFID

15. Une nouvelle technologie fait son apparition dans les stations de ski, les systèmes de contrôle d'accès RFID. Présentement, un nombre restreint de stations ont adopté cette technologie dont la méthode de fonctionnement diffère d'une station à l'autre. Dans certains cas, vous devrez effectuer un débours pour obtenir une carte RFID qui peut varier d'une station à l'autre sans toutefois excéder 10 \$. Ces frais sont parfois remboursables le jour même à la station ou à n'importe quel moment durant la saison sur remise de la carte d'accès à la station émettrice et parfois, ils ne le sont pas. Informez-vous à la billetterie.

16. La Carte peut être utilisée pour l'achat de la carte RFID.

Modalités de remboursement

17. La Carte n'est pas remboursable et ne peut être créditée ou monnayée.
18. Solde de 5 \$ ou plus : Aucun remboursement pour un solde de 5 \$ ou plus sur la Carte.
19. Solde de moins de 5 \$: Toute demande de remboursement inférieur à 5 \$ doit être acheminée par écrit au service à la clientèle de la boutique Maneige au 1347, rue Nationale, Terrebonne (Québec) J6W 6H8 et être accompagnée de la Carte et de la preuve de paiement.

Votre carte a été refusée à la billetterie ?

20. Malgré toute l'attention que nous portons au bon fonctionnement de notre système transactionnel et à la formation du personnel à la billetterie, une défaillance ou une erreur lors de la transaction peut survenir. **Si le système refuse la transaction, il est de la responsabilité de l'utilisateur de communiquer immédiatement avec le service à la clientèle au**

1 877 614-2777 pour fin de validation. Le service est ouvert de lundi au vendredi de 8 h à 21 h ainsi que les samedis, dimanches et les jours fériés de 8 h à 19 h. Cet appel permettra de vérifier les raisons du refus et de corriger la situation sur place. S'il s'avérait que malgré votre appel de service, l'agent ne soit pas en mesure de corriger la situation, vous devez prendre en note la station visitée, l'heure de l'appel et conserver votre billet de ski ainsi que la preuve de paiement pour les transmettre au service à la clientèle de la boutique maneige par courriel à boutiquemaneige@assq.qc.ca. Aucun remboursement ne sera octroyé sans les pièces justificatives. Le service à la clientèle fera l'analyse de votre demande et communiquera avec vous dans les meilleurs délais. Aucune compensation financière ne sera versée pour le contretemps.

Défaillance informatique, panne générale ou locale

21. Malheureusement, lors d'une défaillance informatique, d'une panne générale ou locale, la station de ski ne pourra honorer votre Carte. Prenez note qu'aucune compensation financière ne sera versée pour le contretemps. Cependant, vous pouvez expédier votre Carte accompagnée de la preuve d'achat d'un billet de ski au service à la clientèle de boutique maneige au 1347, rue Nationale, Terrebonne (Québec) J6W 6H8, et nous vous rembourserons le billet jusqu'à concurrence du solde disponible sur votre Carte.

Pour connaître la liste des stations participantes, consultez boutique.maneige.ski

Le masculin a été utilisé dans le but d'alléger le texte.

**BONI20 CARD
"LE SKI EN CADEAU" CARD
TERMS AND CONDITIONS**

The terms "skier", "alpine skiing", and "ski" used in the text refer also to snowboard, telemark and other users.

1. By purchasing a Boni20 or Le ski en cadeau card, holders agree to these terms and conditions. The Quebec Ski Area Association (ASSQ) reserves the right to modify the terms and conditions at any time without prior notice. The modified terms and conditions will be posted on the Mysnow store website within days of the modifications. The terms and conditions on the website take precedence over any other version, verbal or written. In the event the information pertaining to visits or to ski areas contains an error or is interpreted differently by the holder, the ASSQ's version takes precedence.
2. The card is valid only for the purchase of ski tickets. The card cannot be used toward the purchase of packages, lodging, food or other related services.
3. The ticketing attendant will debit the amount from your card.
4. The card is transferable, and the ASSQ is not responsible for lost or stolen cards. No duplicate will be issued and no refund or compensation will be paid.
5. You must attach your daytime or evening ticket to your ski jacket immediately, under the ticketing personnel's supervision. Ski tickets obtained with the card are non-transferable and may not be sold, transferred or otherwise disposed of under any circumstances.
6. Reselling a Boni20 or Le ski en cadeau card or ski tickets constitutes fraud, and offenders will be sued.

7. The card may not be combined with any other discounts, ski area promotions, 2-for-1 offers, or any other Mysnow store product: Ski Passe-Partout and AccèSki Famille card.
8. A skier who has forgotten his card will have to purchase his ticket at his expense and there will be no refund and no compensation to the holder.
9. The Boni20 card holder acknowledges the inherent risks associated with skiing and the use of ski lifts and agrees to assume full responsibility for any injury whatsoever that he may sustain or cause to another person and agrees to release and/or indemnify the ski area and the ASSQ in this regard.
10. In addition, the cardholder assumes full responsibility for any injury whatsoever resulting from violation of the ski area rules and regulations, the Mountain Code of Conduct and the present terms and conditions and releases and exonerates the ASSQ and the ski area for any injury related to such actions.
11. The ASSQ is not responsible for any ski areas that are unable to honour the card because of major force, strikes, closures or other events beyond their control.
12. The ASSQ reserves the right to confiscate or de-activate a card if the cardholder fails to comply with the rules and conditions of use specified herein, without further notice, refund or compensation.
13. The card issued remains the property of ASSQ.

Service charges

14. Except where prohibited by law, if a balance remains on the card as of the 19th month, non-refundable service charges equal to a monthly fee of \$2.50 plus tax will automatically be deducted from the balance of your card. These service charges will reduce the balance of the card and may exhaust it entirely.

RFID Access Control System

15. A new technology is emerging at ski areas—RFID access control systems. Presently, a limited number of ski areas have adopted this technology, and the way it works differs from one ski area to another. The price of an RFID card also varies depending on the ski area but does not exceed \$10. In some cases, this cost is refundable the same day at the ski area or anytime during the season at the issuing ski area, and in others, it is not.

16. The card cannot be used to purchase the RFID card.

Reimbursement conditions

17. The card is non-refundable and cannot be credited or exchanged for cash.
18. Balance of \$5 or more: Refunds will not be given on balances of \$5 or more.
19. Balance of less than \$5: All refund requests lower than \$5 must be sent in writing to the customer service of Mysnow store at 1347 Nationale Street, Terrebonne (Québec) J6W 6H8, along with the card and the proof of purchase.

Your card is rejected at the ticket office?

20. Despite our very best efforts to ensure the smooth operation of our processing system and train our ticketing personnel, transaction errors and system failures may still occur. **If your transaction is rejected by the system, it is the user's responsibility to contact the customer service immediately at 1 877 614-2777 for validation purposes. The customer service is open from Monday to Friday between 8 a.m. and 9 p.m., as well as on Saturdays and Sundays and during holidays between 8 a.m. and 7 p.m. This call will allow us to verify the reasons of the rejection and rectify the situation on site.** If, despite your service call, the customer service agent is not able to rectify the situation, you must take note of the ski area you visited and keep your ski ticket and the proof of payment in order to E-mail them to the customer service of Mysnow store at boutiquemaneige@assq.qc.ca. No refund will be granted without the supporting information and the ticket number the technical support team will have given you. The customer service of Mysnow store will analyze your request and contact you as soon as possible. No financial compensation will be paid for the inconvenience.

General or local system failure

21. Unfortunately, during a general or local system failure, ski areas cannot honour your Boni20 or Le ski en cadeau card. Take note that you will not receive any financial compensation for the inconvenience. However, if you send your card with the proof of a ski ticket purchase to the customer service of Mysnow store at 1347 Nationale Street, Terrebonne (Québec) J6W 6H8, we will reimburse you for the balance on your card.

22. For more information about the participating ski areas, visit www.boutique.maneige.ski/en

The use of the masculine is to simplify the text.